

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mars 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales, jusqu'à 16h30

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président informe le plénum de la présence de représentants de Terre des Hommes dans le bâtiment pour la traditionnelle vente d'oranges.</p> <p>Il lit les lettres de démission de diverses commission de MM. les députés Nicolas Glauser (Commision des visiteurs) et Michel Miéville (Commision thématique de santé publique, Commission thématique des systèmes d'information et Commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP). Leurs groupes politiques respectifs proposeront leurs remplacements qui seront validés par le Bureau.</p> <p>M. le Président salue à la tribune du public M. Michel Joye, Directeur des TL.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: François Brélaz, Alexandre Berthoud, Olivier Epars, Martial de Montmollin, Frédéric Borloz, Jacques-André Haury.</p> <p>Initiative Frédéric Borloz et consorts.</p> <p>Motion: Jacques Nicolet au nom du Bureau du Grand Conseil.</p> <p>Postulats: Jean Tschopp et consorts, Laurence Creteigny et consorts.</p> <p>Résolution: Suzanne Jungclaus Delarze et consorts.</p>			
RENV-CE	3.	(15_INT_346) Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Quel avenir pour Beaulieu ? (Développement)			
RENV-CE	4.	(15_INT_347) Interpellation Frédéric Borloz - Politique et école vaudoise : deux poids, deux mesures ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_348) Interpellation Susanne Jungclaus Delarze - Quel avenir pour les nombreux hectares occupés par la raffinerie dans le Chablais ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_349) Interpellation Valérie Induni et consorts - Révélations de Swissleaks, au-delà du tsunami à l'échelle mondiale, quelles conséquences pour notre canton et quelles actions ? (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mars 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	7.	(15_INT_350) Interpellation Christelle Luisier Brodard et consorts - LAT II : Bis repetita non placent (Développement)			
RENV-CE	8.	(15_INT_351) Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Quand La Poste agira-t-elle en prestataire du service public ? (Développement)			
TRAITE	9.	(15_INT_343) Interpellation Alice Glauser - Lutter contre le présentisme au sein de la fonction publique (Développement et réponse immédiate du Conseil d'Etat) Le Conseil d'Etat répond séance tenante à l'interpellation. Après discussion, l'interpellatrice tient la réponse pour définitive. L'interpellation est donc considérée comme traitée.	DIRH		
TRAITE	10.	(15_INT_345) Interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Affaire Iglesias : ou comment discréditer le statut du fonctionnaire (Développement et réponse immédiate du Conseil d'Etat) Le Conseil d'Etat répond séance tenante à l'interpellation. Après discussion, l'interpellateur tient la réponse pour définitive. L'interpellation est donc considérée comme traitée.	DIRH		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	11.	<p>(162) Exposé des motifs et projets de lois</p> <ul style="list-style-type: none"> - modifiant la loi du 4 juillet 2006 sur l'exécution des condamnations pénales (LEP) – Suites du rapport d'enquête administrative sur le drame de Payerne - modifiant la loi du 7 novembre 2006 sur l'exécution de la détention avant jugement - modifiant la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal demandant deux modifications rapides de la LEP à la suite du drame de Payerne.(2ème débat) <p>(2ème débat) : LEP : art. 1 à 33c acceptés sans discussion. Art. 33d, sous-amdt Ehrwein-Nihan retiré, amdt Vuillemin accepté. Art. 33d amendé accepté (3ème débat à suivre). Art. 33e, al.1 et al. 2, amdts com acceptés. Art. 33e amendé accepté (3ème débat à venir). Art. 33g à 39a acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat.</p> <p>Projet de loi sur l'exécution de la détention avant jugement : Art. 17a (nouveau) accepté. Art. 20 accepté. Fin du 2ème débat</p> <p>Projet de loi sur la santé publique : Art. 23b (abrogation) accepté. Art. 23c (abrogation) accepté. Art. 56c (abrogation) accepté. Fin du 2ème débat.</p> <p>Une demande de 3ème débat immédiat (maj des ¾ requise) est acceptée par 83 oui, 6 non et 3 abstentions.</p> <p>(3ème débat) : LEP : art. 33d, la version 2ème débat (oui) est opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée par 87 oui et 5 abstentions. Art. 33e, la version du 2ème débat (oui) est opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée par 84 oui et 3 abstentions.</p> <p>En vote final, le projet de loi LEP est accepté avec deux avis contraires. Le projet de loi sur l'exécution des la détention avant jugement est accepté à l'unanimité, tout comme le projet de loi sur la santé publique.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Haury (acceptation) sont acceptées à l'unanimité.</p>	DIS.	Mattenberger N.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mars 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	12.	(14_MOT_055) Motion Albert Chapalay et consorts - Modification du mode de perception de la participation des communes à la facture sociale Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération de la motion transformée en postulat) sont acceptées par 85 oui, 16 non et 3 abstentions.	DIS, DSAS	Cherbuin A.	
RENV-CE	13.	(14_MOT_048) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts pour un accès facilité des consommateurs à la justice Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (prise en considération de la motion) sont acceptées par 64 oui, 61 non et 2 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat et confirmé par 64 oui, 62 non et 1 abstention.	DIS	Mattenberger N. (Majorité), Haldy J. (Minorité)	
RENV-T	14.	(14_POS_080) Postulat Mathieu Blanc et consorts - Des mini-caméras pour protéger les citoyens, la police et pour aider à l'identification des délinquants	DIS	Kernen O. (Majorité), Ducommun P. (Minorité)	10/03/2015
RENV-T	15.	(14_INT_305) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz - Pourquoi ne pas innover pour lutter contre les délinquants ?	DIS.		10/03/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mars 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	16.	(216) Exposé des motifs et projets de décrets - accordant aux Transports publics de la région lausannoise SA (tl) une garantie de l'Etat de CHF 36'200'000 pour l'acquisition de trois trains destinés au métro m2 - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 12'500'000 pour financer les études des infrastructures nécessaires au nouveau tracé du métro m2 entre le boulevard de Grancy et la station Lausanne-Flon ainsi que pour les aménagements sous la place de la gare de Lausanne liés au projet Léman 2030 - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 2'900'000 pour financer les études des infrastructures nécessaires à la 1ère étape de construction de la nouvelle ligne de métro m3 entre la station Lausanne-Gare et la nouvelle station Lausanne-Flon du métro m3 - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 3'500'000 pour financer les études d'avant-projet de la 2e étape de construction de la nouvelle ligne de métro m3 entre la station Lausanne-Flon du métro m3 et la Blécherette et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Michele Mossi et consorts demandant la définition d'une vision de développement du noeud intermodal centré autour de la gare ferroviaire de Lausanne (10_POS_199) (1er débat)	DIRH.	Modoux P.	10/03/2015
RENV-T	17.	(14_PET_028) Pétition du groupe Socialiste, Verts et Sympathisants pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz	DIRH	Uffer F.	10/03/2015
RENV-T	18.	(14_INT_280) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Axel Marion et consorts - Tarifs des transports publics : les usagers des tl sont-ils les dindons de la farce ?	DIRH.		10/03/2015
RENV-T	19.	(14_POS_077) Postulat Martial de Montmollin et consorts - Pour un vrai choix en matière d'informatique	DIRH	Despot F.	10/03/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mars 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	20.	(177) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil • sur le postulat Nicolas Rochat "Hausse des primes d'assurance-maladie, une solution cantonale s'impose !" (11_POS_289) et Réponse du Conseil d'Etat • à la pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et pour des primes reflétant vraiment les coûts des soins (08_PET_025) ; • à la résolution des Présidents des groupes politiques sur le non-remboursement des primes d'assurance-maladie (13_RES_005); • à la détermination Nicolas Rochat sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation "Transferts des réserves excédentaires des caisses maladie : quelle SUPRAsolidarité en faveur des assuré-e-s vaudois-e-s" (10_INT_420)	DSAS.	Borloz F.	10/03/2015
RENV-T	21.	(14_INT_294) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Factures de la CSS payées à tort, à qui la responsabilité ?	DSAS.		10/03/2015
RENV-T	22.	(12_INT_015) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Quel avenir pour les physiothérapeutes indépendants dans le Canton de Vaud ?	DSAS.		10/03/2015
RENV-T	23.	(14_PET_027) Pétition pour un financement des partis réglementé, transparent et juste	DSAS, DIS	Ruch D. (Majorité), Dupontet A. (Minorité)	10/03/2015
RENV-T	24.	(184) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques Chollet et consorts demandant de renforcer dans notre canton les moyens de lutte contre le surendettement de la personne et des ménages privés	DSAS.	Melly S.	10/03/2015
RENV-T	25.	(14_INT_283) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que le mal ?	DSAS.		10/03/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :